

# MODALITES SELECTIONS

## Cyclo-cross 2023-2024

Le manager technique territorial est le sélectionneur, il arrêtera la sélection en concertation avec les membres de la commission de cyclo-cross.

Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Bourgogne Franche-Comté.

Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe Bourgogne Franche-Comté. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la sélection et de son évolution probable.

La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.

Le Manager Technique Territorial, en accord avec la commission de cyclo-cross, pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimums la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication médicale prononcée par le médecin régional, l'absence totale ou partielle du suivi médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux).

# Les actions pour la saison 2023-2024

## CALENDRIER REGIONAL / PRECONISATIONS

La commission cyclo-cross de Bourgogne Franche Comté préconise pour les catégories séniors de faire 2 épreuves :

- Course A regroupant les espoirs et séniors hommes de moins de 45 ans (1980 à 2005)
- Course B pour les séniors nés avant 1980

Un coureur relevant de la course B peut opter pour prendre le départ de la course A.

La commission préconise également aux organisateurs sur la course A de récompenser le 1<sup>er</sup> des + de 40 ans (née entre 1980 et 1984).

Sur la course B, le premier des + de 50 ans sera récompensé également. (Né avant 1974)

## COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

### 4 manches sont au calendrier régional :

<b>1<sup>ère</sup> manche : 15 octobre : PONT DE ROIDE</b>
<b>2<sup>ème</sup> manche : 5 novembre : QUINTIGNY</b>
<b>3<sup>ème</sup> manche : 3 décembre : RIOZ</b>
<b>4<sup>ème</sup> manche : 27 décembre : VALDAHON</b>

### 4 Courses :

Seniors/U23 Hommes  
Seniors/U23/U19 Femmes  
U19 Hommes  
U17 Hommes – Femmes

### Grille de prix pour la catégorie scratch séniors au total des 4 manches (Espoirs compris) :

Seniors/U23 Homme SCRATCH	Seniors/U23/U19 Femme SCRATCH
<b>1<sup>er</sup> : 170 euros</b>	<b>1<sup>ère</sup> : 170 euros</b>
<b>2<sup>ème</sup> : 130 euros</b>	<b>2<sup>ème</sup> : 130 euros</b>
<b>3<sup>ème</sup> : 100 euros</b>	<b>3<sup>ème</sup> : 100 euros</b>

*Des lots seront attribués pour les catégories U17 (H/F) et U19 Hommes.*

**Grille de points :** Les 15 premiers de chaque course comptabilisent des points lors de chaque manche.

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
Points	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

*1 JOKER sera attribué pour la catégorie cadets/cadettes et sera pris en compte lors de la dernière manche.*

## COUPE INTER-REGIONALE - U17 Filles/Garçons AVALLON (BRFC) – 1er OCTOBRE 2022

L'ordre de mise en grille se fera uniquement sur les 2 meilleurs résultats sur les premiers cyclo-cross au calendrier de la Bourgogne Franche Comté en fonction du barème de mise en grille de points (ANNEXE : Grille de points de C. FLACELIERE).

Les 2 premiers cyclo-cross au calendrier BFC qui feront appui sont les suivants :

- 17 septembre : Sombacour
- 24 Septembre : Toulouse le Château

La participation aux manches de la Coupe de France Cyclo-cross U17 (F & G) est soumise à des quotas par Comité Régional. Ces quotas sont définis à l'issue de l'Inter-région Cyclo-cross sur la base du classement de chaque catégorie.

Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

Les engagements ainsi que le déplacement des coureurs se font par les clubs.

**Les 57 premiers U17 garçons et les 26 premières filles libèrent des quotas pour le comité régional.**

**La participation à cette compétition est obligatoire pour prétendre à une sélection sur l'une des manches de Coupe de France de Cyclo-cross.**

Pour plus d'informations, annexe : **Règlement ITR CX 2023**

### **Sélection et mise en grille Coupe de France**

## **1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manche de la coupe de France à Quelneuc 22 et 23 octobre 2022**

### **Participation U17 Hommes - Femmes :**

Pour la catégorie U17, le quota de participation pour le comité régional est inter-régional. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la manche inter-régionale qui aura lieu le 1er Octobre à Avallon. Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

La sélection dépendra du nombre de quotas dont va disposer le comité régional et sera faites sur les critères suivants :

- Les résultats sur la Manche Inter-régional de Avallon
- Les 3 meilleurs résultats (en points de la grille Flacelière) à partir du 17 septembre

**L'ordre de mise en grille** se fera sur les mêmes critères. → FICHE ANNEXE : Grille Christophe FLACELIERE

*En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.*

**Autres catégories :** Concernant la mise en grille des autres catégories, elle se fera dans un premier temps selon le classement UCI.

Pour les athlètes n'ayant pas de points UCI et n'étant pas mis en grille par la FFC, le comité régional établira la liste préférentielle selon le classement de mise en grille régional en se basant sur les 3 meilleurs résultats à compter du 17 septembre. (Cf. ANNEXE GRILLE FLACELIERE).

### Sélection avec le comité :

Il n'y aura pas de déplacement avec le comité régional pour ces 2 premières manches de la Coupe de France CX.

*En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.*

## 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> manche de la coupe de France à ALBI 11 et 12 novembre 2023

### Participation U17 Hommes - Femmes :

Pour la catégorie U17, le quota de participation pour le comité régional est inter-régional. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la manche inter-régionale qui aura lieu le 1er Octobre à Avallon. Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

La sélection dépendra du nombre de quotas dont va disposer le comité régional et sera faites sur les critères suivants :

- Les 3 meilleurs résultats en points de la Grille FLACELIERE du 23/10 au 5/11 (CDF, Coupe BFC, Courses régionales comprises).
- Résultats sur la première manche de la CDF

*En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.*

**L'ordre de mise en grille** se fera sur les mêmes critères énoncés ci-dessus.

**Autres catégories :** Concernant la mise en grille des autres catégories, l'ordre de départ des coureurs de Bourgogne Franche-Comté se fera selon le classement UCI dans un premier temps. Pour ceux n'ayant pas de points UCI, un classement sera établi par le comité régional. Ce

classement sera établi selon les 3 meilleurs résultats en points de la Grille FLACELIERE du 23/10 au 5/11.

### Prise en charge par le comité :

Le comité prendra en charge le déplacement de **10 coureurs sélectionnés** de la catégorie U17/U19/U23 homme et femmes. Il s'effectue sur principe d'une sélection régionale proposée par la commission régionale cyclo-cross et le Manageur Technique Territorial.

Le comité régional déplacera sur les manches de Coupe de France les athlètes à fort potentiel qui ne disposent pas de structures leurs permettant de participer à ces épreuves nationales.

10 coureurs composeront l'effectif des « équipes de Bourgogne Franche comté » dans cette coupe de France.

Il sera retenu dans chaque catégorie, la capacité à entrer dans le top 30 pour faire partie de cet effectif.

L'athlète sélectionné en U17-F/G aura obligatoirement participé à chacune des manches de la Coupe de Bourgogne Franche Comté.

L'objectif de ces déplacements sera d'accompagner les athlètes dans leur approche des compétitions de haut niveau grâce aux compétences des cadres techniques de l'ETR.

Les coureurs courant avec le maillot de BFC ont obligation d'être dans l'hébergement pris par le comité.

### La sélection se fera selon les critères suivants :

- Résultats et comportement sur la première manche de la coupe de France
- Résultats sur la Coupe de BFC.
- Résultats sur les cyclo-cross UCI
- Résultats sur les Cyclo-cross régionaux.
- L'athlète doit être capable de se qualifier pour participer au championnat de France (rentre dans les 30 premiers hommes ou 10 premières femmes).

*En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.*

## **5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> manche de la coupe de France à Flamanville les 8 et 9 décembre 2022**

### Participation U17 Hommes - Femmes :

Pour la catégorie U17, le quota de participation pour le comité régional est inter-régional. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la manche inter-régionale qui aura lieu le 1er Octobre à Avallon. Les quotas remportés sur l'épreuve interrégionale sont acquis pour l'ensemble des manches de la Coupe de France et non-nominatif. Chaque Comité Régional à la responsabilité de sélection de ses coureurs.

La sélection dépendra du nombre de quotas dont va disposer le comité régional et sera faites sur les critères suivants :

- Les 3 meilleurs résultats en points de la Grille FLACELIERE du 13/11 au 03/12 (Coupe BFC, Courses régionales comprises).
- Résultats sur les 2 premières manches de la CDF

**L'ordre de mise en grille** se fera sur les mêmes critères énoncés ci-dessus.

*En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.*

**Autres catégories** : Concernant la mise en grille des autres catégories, l'ordre de départ des coureurs de Bourgogne Franche-Comté se fera selon le classement UCI dans un premier temps. Pour ceux n'ayant pas de points UCI, un classement sera établi par le comité régional. Ce classement sera établi selon les 3 meilleurs résultats en points de la Grille FLACELIERE du 13/11 au 03/12.

*En cas d'égalité de points, le résultat pris sur la Coupe de BFC sera prioritaire.*

---

### **Prise en charge par le comité :**

Le comité prendra en charge le déplacement de **10 coureurs sélectionnés** de la catégorie U17/U19/U23 homme et femmes. Il s'effectue sur principe d'une sélection régionale proposée par la commission régionale cyclo-cross et le Manageur Technique Territorial.

Le comité régional déplacera sur les manches de Coupe de France les athlètes à fort potentiel qui ne disposent pas de structures leur permettant de participer à ces épreuves nationales.

10 coureurs composeront l'effectif des « équipes de Bourgogne Franche comté » dans cette coupe de France.

Il sera retenu dans chaque catégorie, la capacité à entrer dans le top 30 pour faire partie de cet effectif.

L'athlète sélectionné en U17-F/G aura obligatoirement participé à chacune des manches de la Coupe de Bourgogne Franche Comté.

L'objectif de ces déplacements sera d'accompagner les athlètes dans leur approche des compétitions de haut niveau grâce aux compétences des cadres techniques de l'ETR.

Les coureurs courant avec le maillot de BFC ont obligation d'être dans l'hébergement pris par le comité.

### **La sélection se fera selon les critères suivants :**

- Résultats et comportement sur les 2 premières manches de la coupe de France
- Résultats sur la Coupe de BFC.
- Résultats sur les cyclo-cross UCI
- Résultats sur les Cyclo-cross régionaux.
- L'athlète doit être capable de se qualifier pour participer au championnat de France (rentre dans les 30 premiers hommes ou 10 premières femmes).

---

## CHAMPIONNAT REGIONAL 7 Janvier - VAIVRE

### Ordres de mise en grille :

#### U17 :

- Classement de la Coupe Bourgogne Franche Comté
- Classement de mise en grille régionale.

#### Autres catégories :

- Classement UCI
- Classement coupe BFC
- Classement selon le barème de mise en grille régionale

### Attribution des maillots \* :

- Master 1979-1970
- Master 1969-1964
- Master 1963 et avant
- U17 H
- U17 F
- U19 H
- U19 F
- U23 Femme
- U23 Homme
- Seniors Hommes \*\*
- Seniors Femme \*\*

\*Minimum 3 participants pour attribuer un titre dans la catégorie concerné.

\*\* Un seul maillot sera décerné si le 1<sup>er</sup>/1<sup>ère</sup> est un/une espoir

### Organisation :

Pas de 80% sur les courses féminines.

Les horaires des courses sont à faire valider par la commission CX au moins un mois avant l'épreuve.

Toutes les féminines sont regroupées en une seule course.

---

## La formation des coureurs

---

### **Une journée de stage de perfectionnement technique cyclo-cross se fera les 26 et 27 octobre prochain à Besançon.**

La journée du 26 octobre sera consacrée à la catégorie U17 H/F.

La journée du 27 octobre sera consacrée à la catégorie U19 H/F.

Une sélection de 10 coureurs (H/F) sera faites en tenant compte des résultats de début de saison en se basant selon la Grille Flacelière.

## Championnat de France à Camors Les 13 et 14 janvier 2023

---

La politique sportive de l'ETR vise à apporter une meilleure qualité d'encadrement et d'accueil pour amener les coureurs dans les meilleures conditions aux championnats de France.

Pour le championnat de France, l'Équipe Technique Régionale prendra en charge financièrement tous les sélectionnés BFC des catégories U17-U19.

Pour les autres catégories, les frais sont à la charge du coureur mais l'accompagnement pourra se faire selon les disponibilités.

Les critères de sélection du championnat de France vous seront donnés ultérieurement en tenant compte du règlement de la FFC.

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE

DE CYCLISME

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le 11/09/2023

La Manager Technique Territorial  
Marine STRAPPAZZON